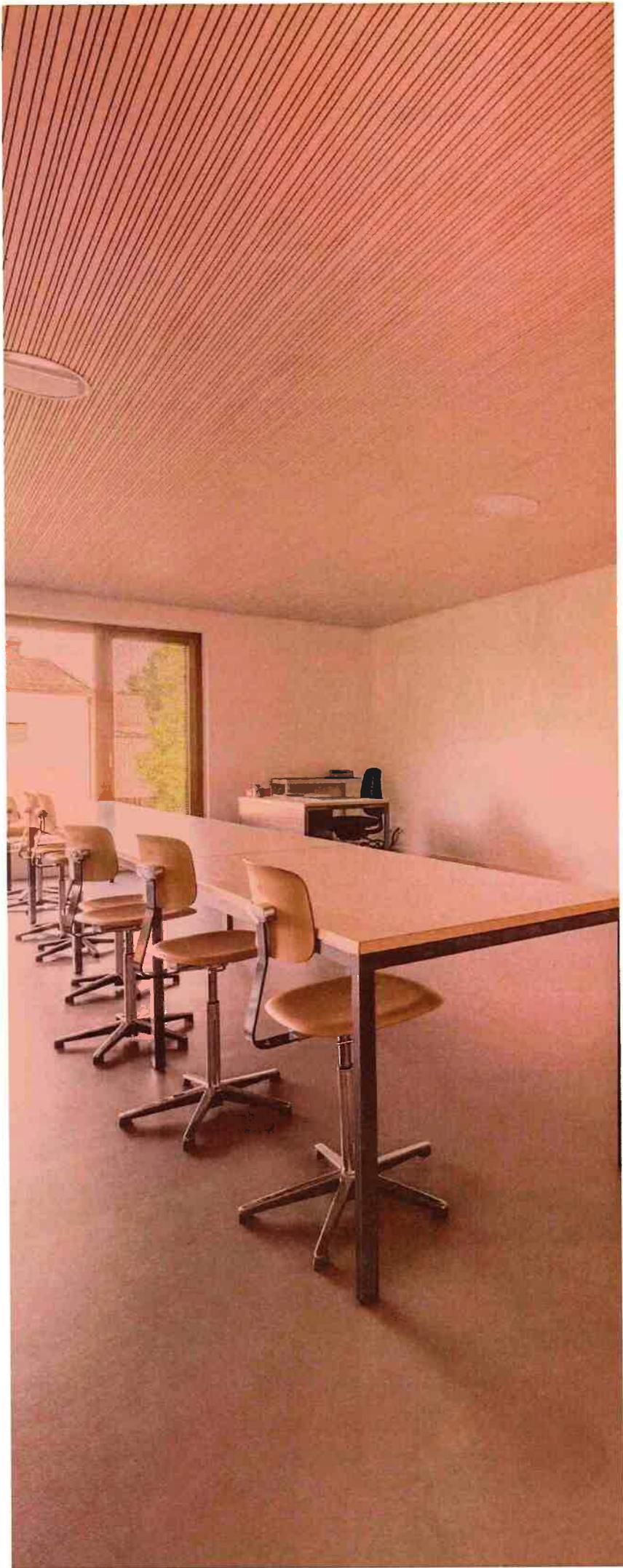


PROGRAMME DE
LÉGISLATURE

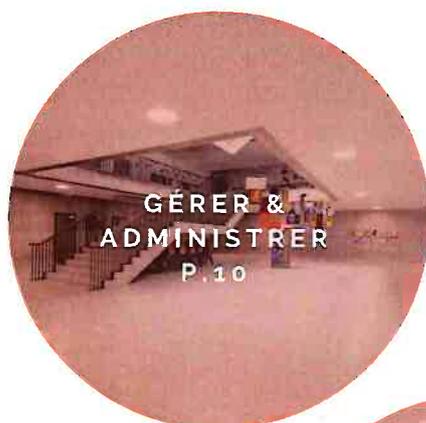
&

PLAN FINANCIER

ASIPE 2021 - 2026



SOMMAIRE



MOT DU COMITÉ DE DIRECTION NICOLAS SCHMID - PRÉSIDENT

L'école est un secteur en perpétuelle évolution et il est primordial pour une autorité politique de rester en mouvement afin de répondre au mieux aux besoins scolaires. L'ASIPE n'échappe pas à cette constatation et, en se dotant de ce programme de législature, donne une ligne conductrice afin d'atteindre les objectifs du plan de développement.

Depuis 2001, l'ASIPE ne cesse de grandir et d'assurer de nouvelles responsabilités. Dans ce sens, son budget atteint bientôt les 9 millions et son nombre de collaborateurs culmine à 40. C'est pourquoi, il est apparu évident pour le CODIR de se munir d'un tel programme afin de piloter au mieux ces cinq prochaines années et d'aligner ses décisions à une vision globale.

Pour ce faire, des réflexions ont été menées avec l'administration et tous les membres du CODIR à la fin 2021. Celles-ci ont permis de définir les grands axes des actions futures. **Développer** les infrastructures est un enjeu clé qui permettra d'assurer un développement harmonieux du domaine scolaire. **Pérenniser** les infrastructures pour les générations futures en assurant leur entretien régulier est également un engagement fort de l'ASIPE. **Valoriser** les bâtiments en assurant leur impact sur notre planète est un souhait du CODIR afin de répondre au mieux aux enjeux du 21^{ème} siècle. **Partager & Accompagner** l'évolution des besoins des institutions politiques doit être pris en compte et anticipé par le CODIR. L'ASIPE grandit, ses organes politiques doivent en faire de même. **Gérer & Administrer** les besoins en ressources humaines et l'amélioration de l'encadrement professionnel des équipes de l'ASIPE sont des besoins nécessaires afin d'assurer la qualité des prestations attendues.

En conclusion, ce programme de législature fournit un outil de pilotage clé au CODIR de l'ASIPE et lui permet de veiller à garder le cap sur ses objectifs. De plus, le CODIR souhaite créer un équilibre entre politiques publiques et qualité des prestations pour les écoliers de notre région. C'est avec motivation et engagement que toute l'équipe de l'ASIPE se réjouit de ces prochaines années remplies de dynamisme et de projets prometteurs.



MOT DU DIRECTEUR DE L'ASIPE PIERRE-ALAIN LUNARDI

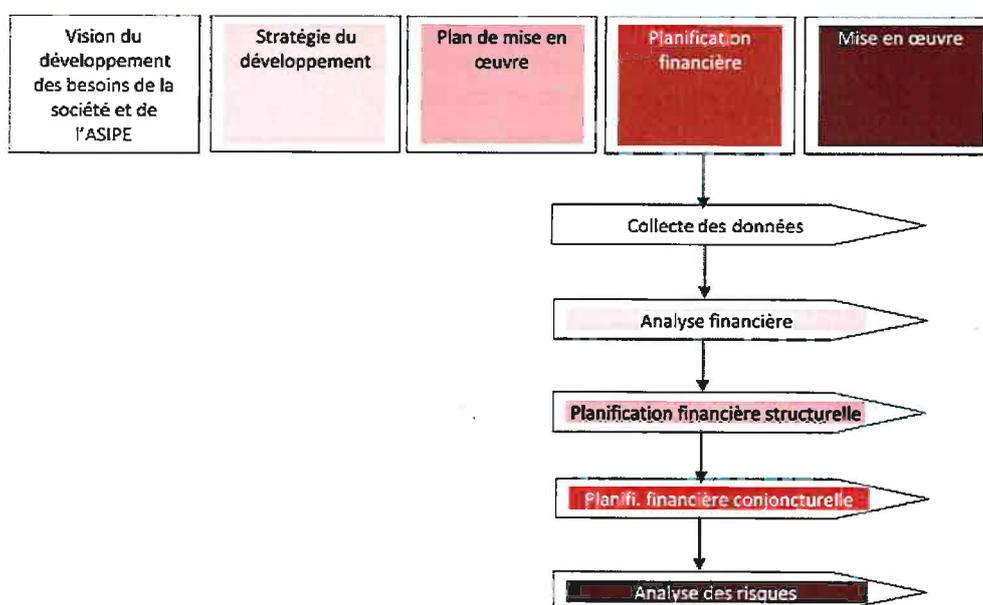
Pour la première fois, le Comité de direction de l'ASIPE se dote d'un programme de législature. Ce document a pour objectif de définir les axes politiques communs de l'exécutif et un programme d'actions à entreprendre.

En matière de temporalité, si traditionnellement le programme de législature couvre uniquement cette période, le présent programme définit également un horizon allant au-delà, permettant à l'exécutif de développer une vision à plus long terme.

L'ensemble des projets prévus est implémenté dans un plan financier qui sera actualisé, année après année, afin de tenir compte notamment de l'évolution des perspectives socio-économiques, mais aussi dans le but d'intégrer des changements de priorités.

Le programme et le plan financier sont portés à la connaissance du législatif de l'ASIPE, à savoir le Conseil intercommunal, qui ne se prononce pas à ce sujet et n'est donc pas lié par ces documents.

Le processus d'élaboration du programme de législature peut être résumé selon le schéma ci-dessous :



Méthodologiquement, ce programme de législature a été élaboré en trois grandes étapes. En mai 2021, l'administration de l'ASIPE a identifié des projets dans le cadre des politiques publiques dont elle est en charge. En octobre 2021, le Comité de direction avec la collaboration des cadres de l'ASIPE, a travaillé sur les enjeux politiques et, pour terminer, la direction de l'ASIPE a traduit les enjeux en terme de projets et d'impacts financiers.

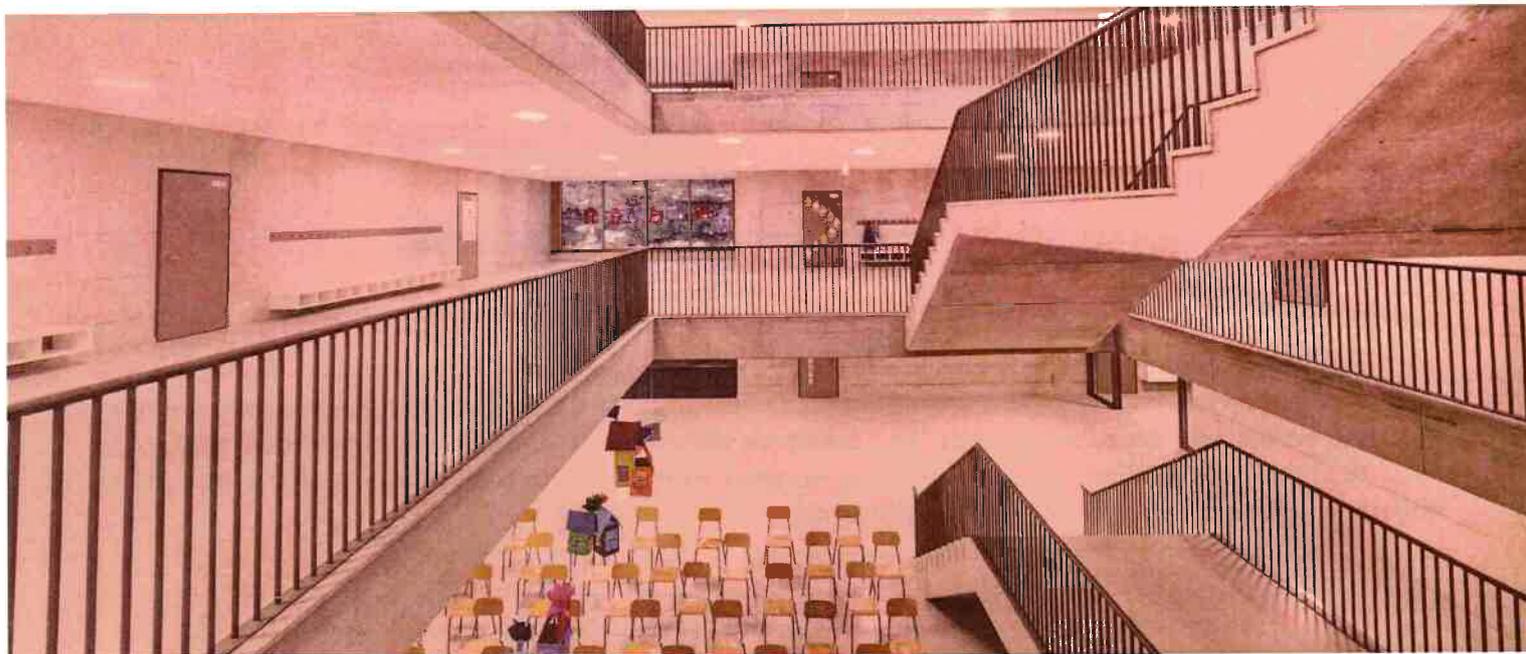
DÉVELOPPER

Pour la deuxième fois, l'ASIPE fait l'exercice de réaliser un plan de développement sur dix ans. Depuis plusieurs décennies, le district de Broye-Vully est soumis à une augmentation de la population, et plus particulièrement d'enfants à scolariser. Ceci a pour conséquence le besoin d'infrastructures, en corrélation avec l'évolution de la pédagogie.

En effet, avec l'entrée en vigueur de la Loi sur l'enseignement obligatoire (LEO), **l'école inclusive** et l'accueil de jour des enfants, les responsabilités des communes se sont développées. A cela s'ajoutent des nouveaux projets cantonaux, comme par exemple **le Concept 360°** qui vient aussi largement influencer les besoins scolaires. Deux projets sont prévus pour cette législature :

1. Le projet d'ouvrir une UAPE durant **les vacances scolaires** à Payerne pour les familles de l'ASIPE et de l'ASIEGE;
2. Sur la base du plan de développement de 2016 – 2026, **une nouvelle construction scolaire** doit voir le jour entre les communes de Payerne et de Corcelles-près-Payerne. Ce bâtiment sera dans le périmètre de l'établissement primaire de Payerne-Corcelles et environs (EPPC).

Depuis plusieurs années, l'établissement secondaire de Payerne et environs est en déficit de **salle de gymnastique**. Depuis 2015, un projet cantonal de centre professionnel est à l'étude. Une synergie est prévue afin de compléter le besoin en **restaurant scolaire** avec une capacité d'environ 150 places pour l'ASIPE, ainsi qu'une salle de gymnastique.

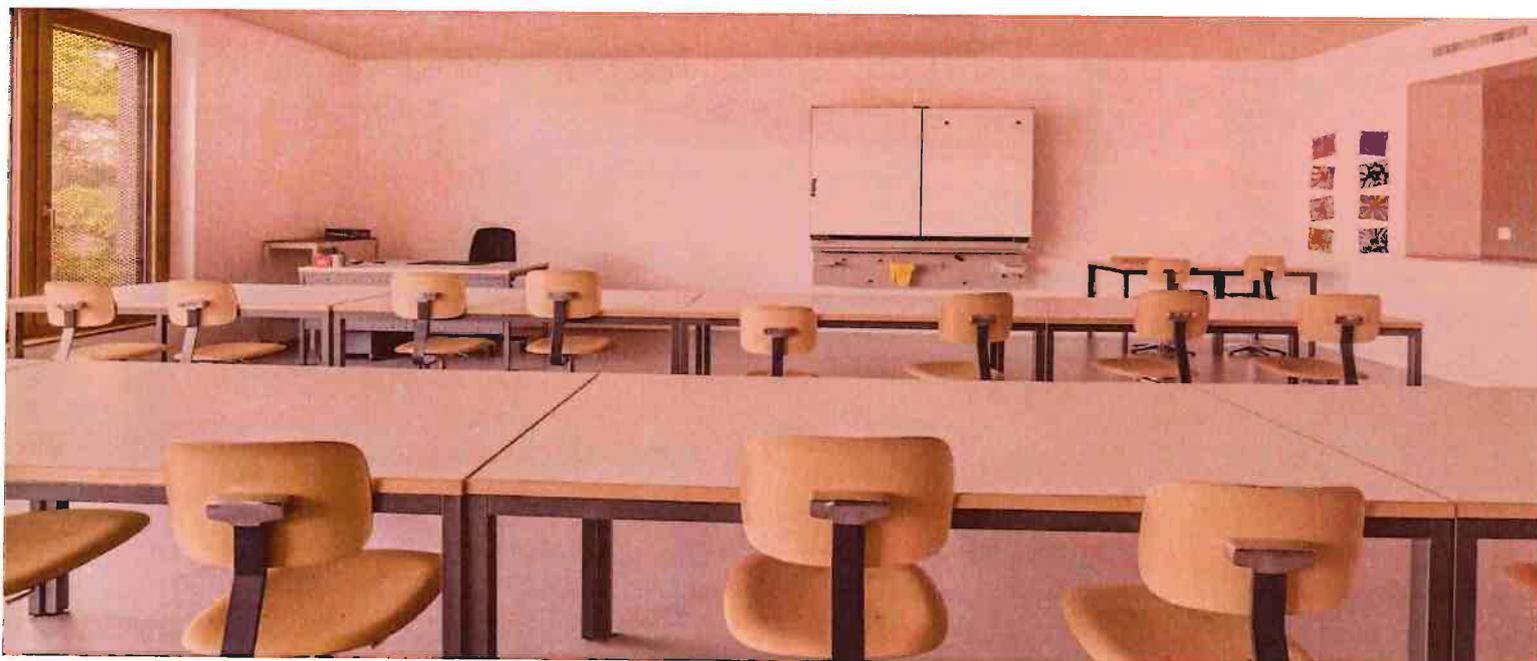


PÉRENNISER

L'ASIPE est propriétaire de 4 bâtiments scolaires et de 2 pavillons provisoires. Le Comité de direction souhaite porter une attention particulière à **l'entretien de ses bâtiments** dans le dessein de **les pérenniser**. Des travaux d'étanchéité sont prévus par exemple sur le toit de la Promenade Moderne. Durant cette législature, l'entretien des sols par des mesures spécifiques de protection sera également fait dans les bâtiments de la Promenade Moderne et de Derrière la Tour.

Grâce au plan de développement sur dix ans, le Comité de direction se dote d'une vision qui permet à la fois d'anticiper les évolutions, tout en garantissant des mises à jour régulières, ainsi qu'une pérennité dans l'utilisation des bâtiments scolaires stratégiques sur son territoire. **La flexibilité des locaux** dans leur fonctionnalité, voire leur adaptabilité permet de garantir une réactivité acceptable pour faire face aux besoins des établissements scolaires.

Avec l'entrée en vigueur de l'école inclusive en août 2019, le besoin **en salles de dégagement** est devenu plus important. Des transformations sont à l'étude pour garantir un accueil des élèves dans de meilleures conditions, notamment à DLT.



VALORISER

Le contexte de changement climatique est depuis peu indiscutable. Les responsabilités individuelles et collectives doivent s'inscrire dans des actions et mesures concrètes, à la fois pour réduire nos consommations et dépenses de produits engendrant du CO₂, mais également pour augmenter la biodiversité de nos futures générations. Cette démarche s'inscrit également dans le **Plan climat cantonal**.

Le Comité de direction va continuer à procéder à **l'amélioration thermique du bâtiment de la DLT** par le changement des fenêtres qui posent un vrai problème énergétique. De plus, des projets photovoltaïques doivent permettre, selon les choix qui seront faits, de garantir **un approvisionnement en électricité** dans le temps, sachant qu'une école devient un gros consommateur en raison de l'informatisation de la pédagogie par exemple.

Des efforts seront consentis pour développer **des espaces verts** permettant à la fois d'apporter des zones de détente et de convivialité aux élèves et habitants, mais aussi pour permettre le développement de la biodiversité. Supprimer la tonte mécanisée des espaces verts comme par exemple au collège de la DLT en les remplaçant par des moutons ou autres ovins, permettrait à la fois de remplir la mission de durabilité, mais aussi de fournir des activités ludiques et pédagogiques aux élèves.

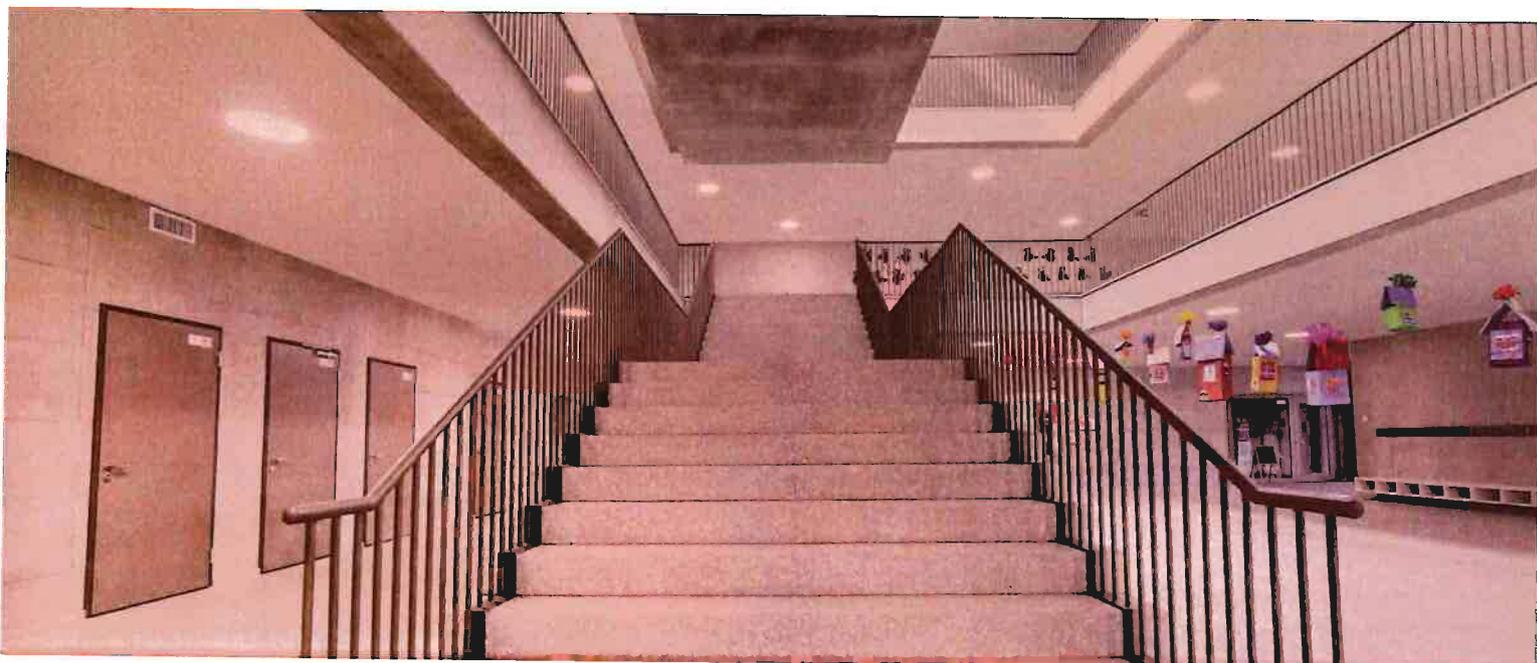


PARTAGER & ACCOMPAGNER

Les statuts de l'ASIPE ont été mis à jour en 2018. L'organisation politique, tout particulièrement le législatif, était restée **la même depuis la création de l'ASIPE en 2001**. Durant cette législature, indépendamment du projet d'intégration des trois communes de l'ASIEGE, le Comité de direction souhaite réfléchir à deux paramètres qui lui semblent importants. Tout d'abord le nombre de délégués (actuellement de 28 conseillers/ères) peut paraître relativement bas par rapport aux enjeux politiques et financiers pour les communes. Ensuite, la Commission de gestion au sens de la Loi sur les communes est en charge à la fois de la gestion et des finances. Avec l'augmentation des charges et investissements depuis plusieurs années, **la création d'une commission de gestion et d'une commission des finances** pourrait faire sens.

Le Conseil d'établissement qui regroupe de nombreux partenaires gravitant autour de l'école doit devenir à l'avenir une plate-forme d'échange et de partage plus importante que lors de cette dernière décennie. Pour cela, le Comité de direction souhaite maintenir la présence du directeur de l'ASIPE, avec voix consultative, **permettant de faire davantage le lien** entre les visions, la réalité des prestations et les moyens. Avec la reprise de nombreuses tâches au sein de l'ASIPE depuis le 1er janvier 2021, dans le cadre de l'abrogation de la convention des tâches déléguées, le Comité de direction souhaite **implémenter des démarches participatives et consultatives** de manière plus importante.

En raison de l'augmentation des problèmes rencontrés dans les familles et quelles que soient les raisons, le Comité de direction souhaite **soutenir et créer les liens** nécessaires pour permettre aux parents qui seraient dans le questionnement d'avoir les ressources adéquates. Il s'agit aussi pour l'ASIPE de mettre en place **des opérations de prévention du harcèlement scolaire ou du suicide chez les jeunes en partenariat avec l'école et les services médicaux et de médiation**.



GÉRER & ADMINISTRER

Entre le 1er janvier 2015 et le 1er janvier 2022, le nombre de collaborateurs de l'ASIPE est passé de **2 personnes à 40 personnes**. Durant la même période, le budget de fonctionnement est passé de **4,9 millions à 8,8 millions**. Cette évolution a été constante et nécessite d'appréhender différemment le fonctionnement de l'ASIPE, notamment sous l'angle du rôle d'employeur.

Le Comité de direction souhaite préparer l'administration de l'ASIPE à faire face aux nouvelles prestations qui lui seront demandées, mais également de **stabiliser le fonctionnement en matière de gestion dans le but d'optimiser les processus et les ressources**, tout en garantissant un haut niveau de prestations. Cette perception sous l'angle de l'efficacité ne peut se faire qu'en prenant le temps de redéfinir les rôles et missions des collaboratrices et collaborateurs, de les former pour accroître leur flexibilité et gagner en compétences. Sur le plan des infrastructures, **la création d'un guichet** dans les locaux actuels de la DLT permettra à la fois de répondre aux principes de confidentialité et de protection des données, mais également d'accueillir dans de meilleures conditions les parents, enfants et autres personnes gravitant autour de l'ASIPE.

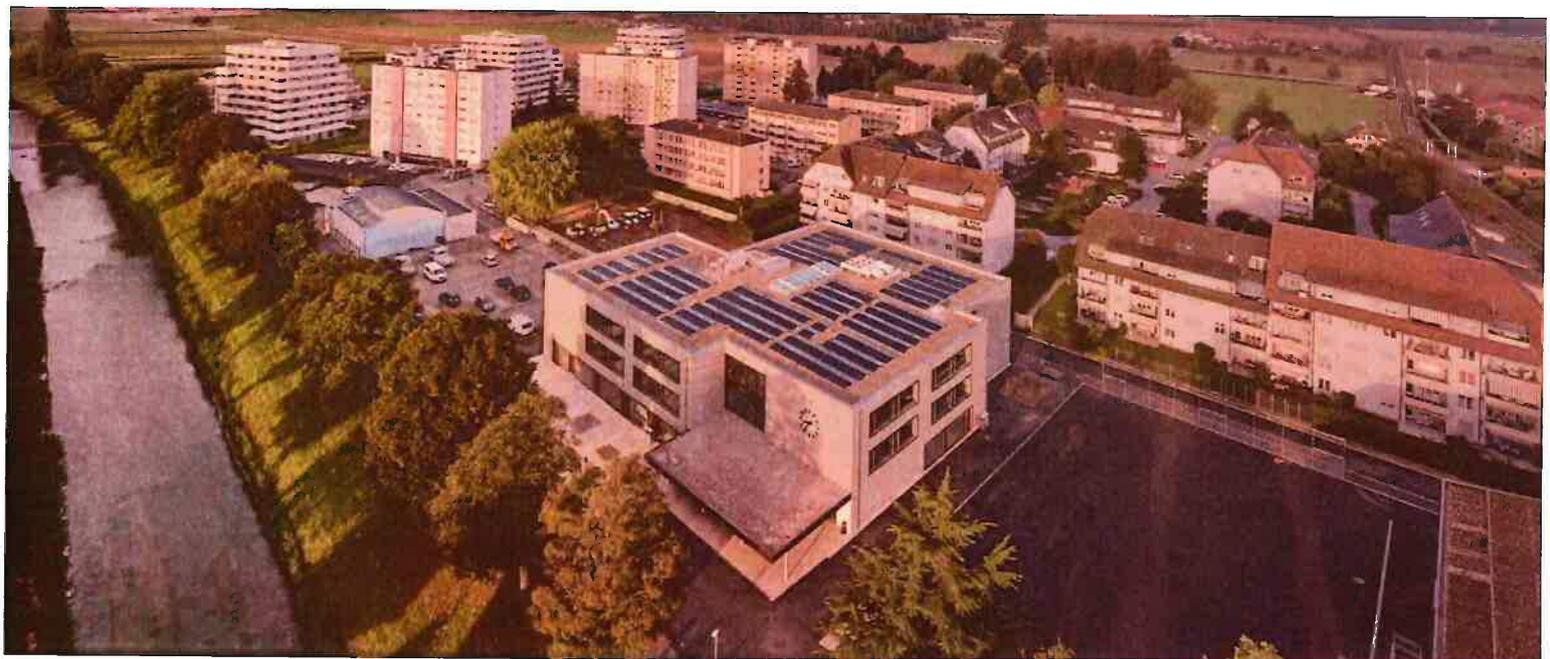
Les deux politiques publiques dont l'ASIPE est en charge pèsent lourd dans les budgets des communes associées. Il est donc nécessaire de **veiller à la maîtrise de l'évolution des coûts** en adoptant les outils nécessaires de la concurrence, des marchés publics notamment, pour garantir que les biens, services et marchandises soient acquis aux meilleures conditions. Une attention particulière sur l'obsolescence des outils informatiques de compétences communales doit être prise en compte pour permettre une meilleure durabilité des moyens.



PROJETS PHARES DE LA LÉGISLATURE 2021-2026

Afin d'atteindre les objectifs de ce programme de législature, voici les projets phares qui devront être développés. Ces derniers sont des intentions du CODIR et feront l'objet de préavis ou de mesures dans le cadre budgétaire de l'ASIPE.

- Ouvrir une UAPE durant les vacances scolaires ;
- Réviser les statuts et projet d'intégration de trois communes de l'ASIEGE;
- Construire un bâtiment scolaire primaire;
- Construire une salle de gymnastique et un restaurant scolaire pour le secondaire avec le CPNV;
- Renforcer et développer le rôle du Conseil d'établissement;
- Préparer l'administration de l'ASIPE à faire face aux besoins et aux prestations avec les nouvelles communes membres;
- Développer des projets pour soutenir et accompagner les parents et les élèves;
- Assurer l'approvisionnement énergétique des bâtiments;
- Développer les infrastructures scolaires.



PLAN FINANCIER 2021-2026

La capacité économique d'endettement de l'ASIPE est définie dans ses statuts avec un **plafond d'endettement de 40 millions**.

L'association intercommunale ne possède pas, contrairement aux communes, de **marge d'autofinancement** (moyen financier dégagé par l'activité d'exploitation de cette dernière et qui serait à disposition pour rembourser la dette) au sens strict. La marge est proportionnelle aux dépenses engagées, sachant que les recettes sont garanties par les communes membres.

Les communes associées supportent leurs parts de charges d'exploitation de l'ASIPE. L'endettement de l'ASIPE a un impact non pas sur l'endettement propre des communes, mais sur la capacité de cautionnement. Elles doivent s'assurer que leurs quotes-parts aux dettes des associations intercommunales dont elles sont membres ne soient pas supérieures à la valeur de leur capacité de cautionnement. Pour l'ASIPE, le plafond d'endettement est donc limité en fonction des plafonds de cautionnement des six communes qui la composent.

La nouvelle configuration financière des communes membres de l'ASIPE permettrait d'obtenir un plafond d'endettement légèrement supérieur à celui d'aujourd'hui, **soit 47 millions**.

Une rencontre avec la Banque Cantonale Vaudoise a eu lieu en octobre 2021 afin de faire des projections de l'endettement à la lumière des avances à terme fixe (ATF) qui courent encore sur les différents projets. Pour la fin de la législature 2021-2026, c'est-à-dire au 30 juin 2026, l'endettement **serait de 21 millions**. Sachant que le plan de développement se veut être sur une période de 10 ans, la dette se porterait, au 1er juillet 2031 à **14.5 millions** cela en se basant sur les données des investissements de l'ASIPE à la fin de l'année 2021.



PLAN FINANCIER 2021-2026

Communes	Plafond d'endettement	Plafond de cautionnement	Part de cautionnement pour l'ASIPE (75% arr. à la baisse)
Chevroux	8'500'000 CHF	4'250'000 CHF	3'150'000 CHF
Payerne	80'000'000 CHF	40'000'000 CHF	30'000'000 CHF
Trey	2'500'000 CHF	1'250'000 CHF	930'000 CHF
Grandcour	19'500'000 CHF	4'500'000 CHF	3'375'000 CHF
Missy	1'700'000 CHF	850'000 CHF	637'000 CHF
Corcelles-près-Payerne	18'000'000 CHF	12'000'000 CHF	9'000'000 CHF
Total des communes associées à l'ASIPE :			47'092'000 CHF
Valbroye	29'000'000 CHF	14'500'000 CHF	10'800'000 CHF
Villarzel	5'500'000 CHF	2'750'000 CHF	2'000'000 CHF
Henniez	2'500'000 CHF	1'250'000 CHF	930'000 CHF
Total avec les trois communes ayant demandé leur intégration à l'ASIPE :			60'822'000 CHF



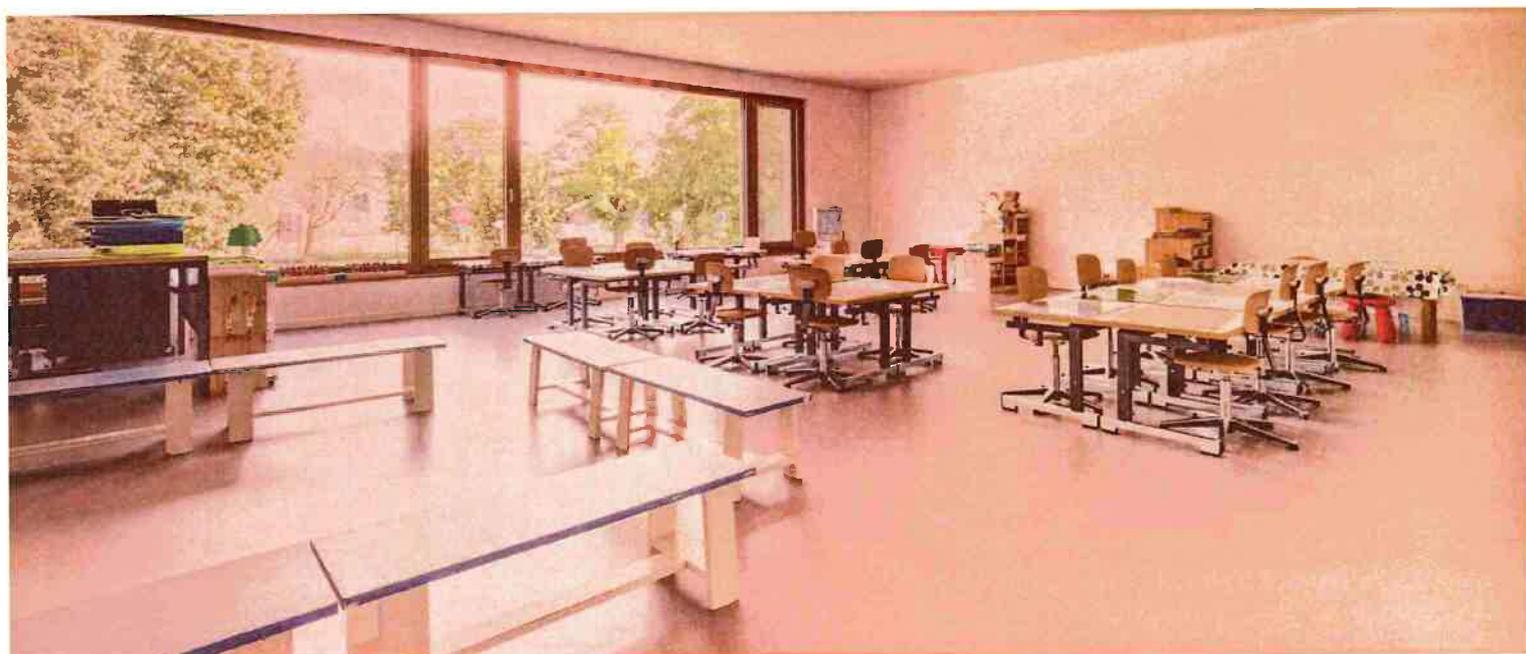
PLAN FINANCIER 2021-2026

Le tableau ci-dessous permet de mettre en évidence l'évolution des coûts selon la clé de répartition prévue dans les statuts de l'ASIPE, à savoir 50% à l'élève et 50% à l'habitant.

Année civile	Primaire (EPPE)		Secondaire (ESPE)	
	Coût/Hab.	Coût/élà.	Coût/Hab.	Coût/élà.
Comptes 2017	fr. 132,82	fr. 1 415,94	fr. 48,16	fr. 1 440,27
Comptes 2018	fr. 129,42	fr. 1 398,39	fr. 48,30	fr. 1 439,17
Comptes 2019	fr. 133,60	fr. 1 445,07	fr. 47,75	fr. 1 391,07
Comptes 2020	fr. 129,14	fr. 1 418,95	fr. 49,50	fr. 1 483,60
Comptes 2021	fr. 127,48	fr. 1 368,69	fr. 47,69	fr. 1 442,42
Budget 2022	fr. 152,56	fr. 1 697,48	fr. 62,41	fr. 1 963,20

En matière de politique publique, afin de mettre en lumière les coûts, c'est le coût à l'habitant qui est principalement utilisé. Chaque nouveau citoyen qui arrive auprès de l'une des communes de l'ASIPE coûte à cette dernière CHF 470.— (2022). Le taux de croissance des coûts à l'habitant est beaucoup plus rapide que le taux de croissance des habitants. Ceci est notamment dû à l'implémentation de nouvelles prestations au sein de l'ASIPE, comme par exemple le parascolaire, mais aussi les nouveaux bâtiments.

Selon les hypothèses de croissance de la population auprès des communes de l'ASIPE au 31 décembre 2026, soit au début de la prochaine législature, la population estimée serait de 16'255 habitants. Les hypothèses de croissance des charges de fonctionnement pour le primaire seraient de 11% et celles pour le secondaire seraient de 27%, si toute chose étant égale par ailleurs et proportionnelle à l'augmentation des charges lors de la précédente législature. Celles-ci peuvent être estimées comme réalistes en raison des projets qui sont prévus par le Comité direction et de **l'investissement d'environ 22 millions.**



PLAN FINANCIER 2021-2026

La capacité d'investissement de l'ASIPE est **de 19 millions pour la présente législature**. Le tableau ci-dessous résume les différents projets prévus. Le planning d'investissement ci-dessous se monte à 21,6 millions pour la prochaine législature. Celui-ci est à **titre indicatif et ne présume pas des décisions du Conseil intercommunal**. Même s'il est supérieur à la capacité absolue d'investissement, il est susceptible **d'être adapté lors des prochains changements de statuts**.

Projets d'investissement :	2022	2023	2024	2025	2026
<i>Etanchéité du PM (ESPE).</i>	279'000 CHF				
<i>Affichages numériques frontaux dans les classes primaires et secondaires (EPPC & ESPE).</i>		330'000 CHF			
<i>Installation photovoltaïque.</i>		261'000 CHF	150'000 CHF		
<i>Etude de faisabilité pour la construction d'une école à Corcelles-près-Payerne (EPPC).</i>		500'000 CHF			
<i>Crédit de construction pour le nouveau bâtiment (EPPC).</i>				15'000'000 CHF	
<i>Création d'un espace pour l'administration de l'ASIPE</i>	45'500 CHF				
<i>Crédit de construction pour une salle de gym en partenariat avec le CPNV (ESPE).</i>			5'000'000 CHF		
<i>Création d'une salle de dégagement à DLT (EPPC).</i>	27'500 CHF				
<i>Création d'une place de jeux (DLT)(EPPC).</i>	91'600 CHF				
Total :	443'600 CHF	1'091'000 CHF	5'150'000 CHF	15'000'000 CHF	
Total des investissements sur la législature :	<u>21'684'600 CHF</u>				





Ce programme de législature est le reflet du plan de développement en cours de finalisation. Il permet au CODIR d'avoir **un fil conducteur** afin de mener ses travaux durant ces 4 prochaines années. De plus, par ce programme de législature, le CODIR de l'ASIPE **s'engage à défendre les intérêts de l'ASIPE** et à suivre **les grands axes stratégiques** fixés communément.

Anne-Michèle Enggist - Missy

Martine Roux - Chevroux

Brigitte Estoppey - Trey

Matteo Guagenti - Grandcour

Laurent Cosendai - Corcelles-près-Payerne

Edouard Noverraz - Payerne

Nicolas Schmid - Payerne

